

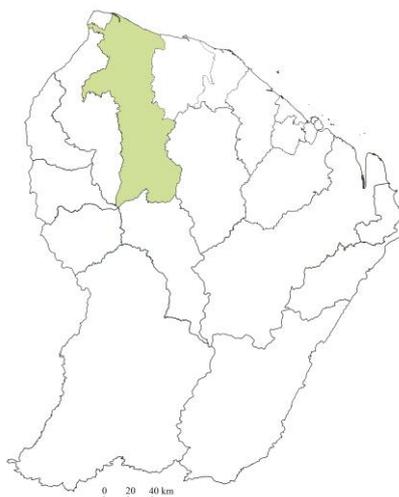


# **Quartier de Mana**

## **Déclarations de naissance, mariage et décès**

### **des esclaves**

**1834-1848**



Version provisoire (juin 2020)

## Introduction

La présente édition est fondée sur les registres duplicata, conservés aux Archives nationales d'outre-mer (fonds déposé Guyane).

Trois registres font défaut : années 1836, 1842, 1845.

Les registres des années 1841, 1843, 1844, 1846 à 1848 ne contiennent aucun acte.

Le registre de l'année 1837, conservé partiellement en ses deux exemplaires, est d'une composition difficile à suivre, mélangeant actes de personnes libres, de personnes récemment libérées et de personnes esclaves, publications préalables et actes définitifs, ne respectant aucune règle en la matière. La numérotation des actes se développe, en outre, en deux séries : de 1 à 24, puis de 1 à 55. Les derniers actes de chaque séquence ne sont pas numérotés sur l'un des exemplaires. Les actes ne sont pas datés dans un ordre strictement chronologique et présentent parfois entre les deux exemplaires des différences de signataires.

Archives nationales d'outre-mer

référence Internet : [ark:/61561/wz818bvzwb](https://n.ark:/61561/wz818bvzwb)

Guyane 53\* : Mana (1834-1843)

Guyane 54\* : Mana (1844-1848)

Les registres contiennent **85 actes**.

## Territoire concerné

| Guyane                                    |  |
|---|--|
| <i>circonscription actuelle (commune)</i> | <i>circonscription ancienne (quartier)</i> |
| Mana                                      | Mana                                       |

**Edition provisoire réalisée par la direction Musées et Patrimoine, Kristen SARGE.**

Renseignements : [patrimoinesculturels@ctguyane.fr](mailto:patrimoinesculturels@ctguyane.fr)

# Quartier de Mana

## Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves

pendant l'année 1834

Le présent registre, contenant vingt-quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir au commissaire commandant du quartier de Mana, à inscrire les déclarations de naissance, de mariage et de décès des esclaves pendant l'année 1834.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le vingt novembre 1833. R. Vatar, juge délégué.

N° 1

Décès du  
nègre Mathias

Aujourd'hui sept février mil huit cent trente-quatre, à huit heures du soir.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille, née Adélaïde Ferlin, âgée de vingt-huit ans, déclarante, madame sœur Dominique, née Marie Berail, âgée de vingt-neuf ans, tous trois ont déclaré que le nègre Mathias, lépreux, appartenant à monsieur Langlade, est décédé le sept février de la présente année à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de l'officier de santé ; et les trois témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, lesdits jour, mois et an que ci-dessus. S<sup>r</sup> Tharsille. S<sup>r</sup> Dominique. Charles Bourbier. Bartalini.

N° 2

Décès de  
la négresse Cataux

Aujourd'hui six avril mil huit cent trente-quatre, à trois heures du soir.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille, née Adélaïde Ferlin, âgée de vingt-huit ans, déclarante, madame sœur Dominique, née Marie Berail, âgée de vingt-neuf ans, tous trois ont déclaré que la négresse Cataux, âgée de soixante-six ans, provenant du Domaine colonial, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le cinq avril mil huit cent trente-quatre de la présente année, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de l'officier de santé ; et les trois témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, les dits jour, mois et an que ci-dessus. S<sup>r</sup> Tharsille. S<sup>r</sup> Dominique. Charles Bourbier. Bartalini.

N° 3

Décès du  
nègre Lima

Aujourd'hui sept avril mil huit cent trente-quatre, à 10 heures du matin.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille, née Adélaïde Ferlin, âgée de vingt-huit ans, déclarante, madame sœur Dominique, née Marie Berail, âgée de vingt-neuf ans, tous trois ont déclaré que le nègre Lima, lépreux, appartenant à monsieur Candol, entré à la léproserie, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de l'officier de santé ; et les trois témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, les dits jour, mois et an que ci-dessus. S<sup>r</sup> Tharsille. S<sup>r</sup> Dominique. Charles Bourbier. Bartalini.

N° 4

Décès de

la négresse Manon

Aujourd'hui dix-huit mai mil huit cent trente-quatre, à huit heures du matin.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille, née Adélaïde Ferlin, âgée de vingt-huit ans, déclarante, tous deux ont déclaré que la négresse Manon, lépreuse, appartenant à monsieur Carriot, entrée à la léproserie le vingt-un octobre mil huit cent trente, est décédée le dix-sept mai de la présente année, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de l'officier de santé ; et les deux témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, les dits jour, mois et an que ci-dessus. Bartalini. Charles Bourbier. S<sup>r</sup> Tharsille.

N° 5

Décès de

la négresse Fanchette

Aujourd'hui dix-huit mai mil huit cent trente-quatre, à huit heures du matin.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille, née Adélaïde Ferlin, âgée de vingt-huit ans, déclarante, tous deux ont déclaré que la négresse Fanchette, lépreuse, appartenant à monsieur Bernard Saint-Clair, successeur de Madelaine Guisophe, est décédée le dix-sept mai de la présente année à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de l'officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, les dits jour, mois et an que ci-dessus. Bartalini. Charles Bourbier. S<sup>r</sup> Tharsille.

N° 6

Décès de

la négresse Félicité

Aujourd'hui trois juin mil huit cent trente-quatre, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille, née Frelin (Adélaïde), âgée de vingt<-huit> ans, déclarante, tous deux ont déclaré que la négresse Félicité, lépreuse, appartenant à monsieur Brémond, est décédée le deux juin de la présente année à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, les dits jour, mois et an que ci-dessus. Bartalini. Charles Bourbier. S<sup>r</sup> Tharsille.

N° 7

Décès du  
nègre Robinson

Aujourd'hui quatre juillet mil huit cent trente-quatre, à trois heures du soir.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille, née Adélaïde Ferlin, âgée de vingt-huit ans, déclarante, tous les deux ont déclaré que le nègre Robinson, lépreux, appartenant au Domaine colonial, La Gabrielle, est décédé le trois juillet de la présente année à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, les dits jour, mois et an que ci-dessus. S<sup>r</sup> Tharsille. Charles Bourbier. Bartalini.

N° 8

Décès du  
nègre Figaro

Aujourd'hui dix-sept juillet mil huit cent trente-quatre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Bartalini (Jean Baptiste Félix), lieutenant au premier régiment de marine, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, madame sœur Tharsille (née Adélaïde Ferlin), âgée de trente-trois ans, déclarante, tous les deux ont déclaré que le nègre Figaro, appartenant au sieur Vulcain, est décédé le quinze juillet de la présente année à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous sommes assuré en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Mana, les dits jour, mois et an que ci-dessus. Charles Bourbier. S<sup>r</sup> Tharsille. Bartalini.

N° 9

Naissance de  
la négresse Marie Elisabeth

L'an mil huit cent trente-quatre, le onze du mois d'août, sur les dix heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant au premier régiment de marine, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu en notre maison, sise audit lieu, le nègre Agouti, âgé de vingt-quatre ans (nègre libéré), commandeur de l'atelier de Mana, y domicilié, lequel nous a déclaré qu'il se reconnaît père d'un enfant du sexe féminin, qui nous a été présenté le douze du mois d'août de l'année mil huit cent trente-quatre et auquel il a donné les prénoms de Marie Elisabeth, lequel il a eu avec la nommée Ephigénie, âgée de dix-sept ans, négresse, libérée appartenant à l'atelier de Mana, y demeurant. Ladite déclaration faite en présence du sieur Roche, Jean Louis, âgé de vingt-huit ans, sergent au premier régiment de marine, premier témoin, et le nommé Labat, Pierre, âgé de vingt-huit ans, caporal au même régiment, second témoin ; et ont les témoins signé avec nous le présent acte, le père ayant déclaré ne savoir signé, après qu'il leur en a été fait lecture.

Fait à Mana, en la maison de l'officier de l'état civil, les jour, mois et an que dessus. Labat. Roche. Fajard.

N° 10

Naissance  
d'Augustine, lépreuse

L'an mil huit cent trente-quatre, le deux du mois de septembre, à six heures du soir.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant au premier régiment de marine, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu à l'Acarouany le lépreux Antoine, âgé de quarante-deux ans, appartenant à monsieur Lesage, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le

vingt-sept août présent année, à huit heures du soir, de lui déclarant à l'Acarouany, et de Doris, son épouse, âgée de vingt-quatre ans, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Augustine, les dites déclaration et présentation faites en présence de Bourbier Charles Médard, âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame sœur Tharsille, née Ferlin Adélaïde, âgée de vingt-huit ans, tous deux témoins de la naissance de ladite Augustine ; et ont les témoins signé avec nous le présent acte, le père présente, ayant déclaré ne savoir signer après qu'il leur en a été fait lecture.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Charles Bourbier. Fajard. S<sup>r</sup> Tharsille.

N° 11

Décès du nègre

Thomas

L'an mil huit cent trente-quatre, le deux du mois de septembre, à six heures du soir.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie l'Acarouany, et madame la sœur Tharsille, née Ferlin Adélaïde, âgée de vingt-huit ans, déclarant tous deux que le nègre Thomas, lépreux, appartenant à monsieur Vigué, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, le premier septembre à une heure du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Charles Bourbier. Fajard. S<sup>r</sup> Tharsille.

N° 12

L'an mil huit cent trente-quatre, le quatorze septembre.

Nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, après nous être transporté devant la maison principale, à l'heure de huit heures, avons annoncé et publié pour la première publication qu'il y a promesse de mariage entre Agouti, âgé de vingt-cinq ans, nègre de l'atelier de Mana, et Iphigénie, âgée de dix-sept ans, négresse de l'atelier de Mana, tous deux libérés et domiciliés sur les établissements de Mana, laquelle publication lue à haute et intelligible voix a été de suite affichée à la porte de la maison principale. Fajard.

N° 13

L'an mil huit cent trente-quatre, le vingt-un septembre.

Nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, après nous être transporté devant la maison principale, à l'heure de neuf heures, avons annoncé et publié pour la seconde publication qu'il y a promesse de mariage entre Agouti, âgé de vingt-cinq ans, nègre de l'atelier de Mana, et Iphigénie, âgée de dix-sept ans, négresse de l'atelier de Mana, tous deux libérés et domiciliés sur les établissements de Mana, laquelle publication lue à haute et intelligible voix a été de suite affichée à la porte de la maison principale. Fajard.

N° 14

Décès du nègre

Michel

L'an mil huit cent trente-quatre, le vingt-deux du mois de septembre, à onze heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier (Charles Médard), âgé de trente-trois ans, gardien de la léproserie de l'Acarouany, et madame la sœur Tharsille, née Ferlin Adélaïde, âgée de vingt-huit ans, déclarant tous deux que le nègre Michel, lépreux, appartenant à monsieur le général Bernard, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le vingt-deux septembre à dix heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

N° 15

Naissance de

Constant Raphaël

L'an mil huit cent trente-quatre, le vingt-quatre septembre, à quatre heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu Réservé (Raphaël), âgé de vingt-quatre ans, nègre appartenant à madame la supérieure Javouhey, domicilié à Mana, lequel nous a déclaré un enfant du sexe masculin, né le vingt-quatre septembre mil huit cent trente-quatre, à deux heures de l'après midi, de lui déclarant en sa maison à Mana, et de Marianne, son épouse, âgée de vingt-sept ans, négresse, appartenant à madame la supérieure Javouhey, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Constant Raphaël, lesdites déclaration et présentation faits en présence du sieur Javouhey (Louis), âgé de vingt-six ans, cultivateur, domicilié à Mana, et Dolhen (Jean marie), âgé de vingt-sept ans, profession de tourneur, domicilié à Mana, tous deux témoins ; et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Fait à Mana, en la maison de l'officier de l'état civil, les jour, mois et an. Raphel Réservé. Fajard. L. Javouhey. J. Dolhen.

N° 16

Mariage entre

Agouti et Iphigénie

L'an mil huit cent trente-quatre, le cinq du mois d'octobre, à onze heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus en notre maison commune pour contracter mariage entre le sieur Agouti, majeur, âgé de vingt-cinq ans, libéré, provenant du Duc-de-Bordeaux, et faisant partie du service colonial, domicilié à Mana, et Iphigénie, mineure, âgée de dix-sept ans, provenant d'envoi de la Martinique, manœuvre, dûment autorisé par délibération du conseil de famille créé par arrêté de monsieur le gouverneur du trois septembre mil huit cent trente-deux et son approbation du vingt-huit août dernier, les futurs époux ayant présenté pour leurs témoins, savoir : le futur, les sieurs Vergès Jean Baptiste, âgé de trente-quatre ans, officier de santé, et Dolhen, Jean Marie, âgé de vingt-sept ans, tourneur en bois, tous deux domiciliés à Mana, et la future, les sieurs Javouhey Louis, âgé de vingt-six ans, cultivateur, et Romain Jean Baptiste, âgé de trente-six ans, charpentier, tous deux domiciliés à Mana. En conséquence nous officier de l'état civil, après avoir donné lecture en présence des parties contractantes : 1<sup>o</sup>/ de la délibération du conseil de famille, approuvé par monsieur le gouverneur, 2<sup>o</sup>/ des promesses et publications de mariage, par nous faites et affichées à la porte de notre maison commune les quatorze et vingt-un septembre, lesdites affiches étant restées jusqu'à ce jour sans qu'il se soit présentée aucune opposition ni empêchement quelconque audit mariage, lecture faite en dernier lieu du chapitre six du Code civil, titre du mariage, des droits et devoirs respectifs des époux et après leur avoir demandé l'un après l'autre s'ils consentent de se prendre pour mari et pour femme, ils ont réciproquement déclaré à haute et intelligible voix le vouloir ; en conséquence, nous avons prononcé au nom de la loi que le sieur Agouti et demoiselle Iphigénie sont unis par le mariage, et aussitôt lesdits époux ont déclaré qu'il est né d'eux un enfant inscrit sur lesdits registres en date du onze août dernier et sous le nom de Marie Elisabeth, lequel ils reconnaissent pour leur fille.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent acte par duplicata, les époux ayant déclaré ne savoir signer et les quatre témoins ont signé avec nous, après lecture faite.

S. Javouhey, J. Dolhen. Romain. Fajard. B<sup>te</sup> Vergès.

N° 17

Décès de

Constant Raphaël

L'an mil huit cent trente-quatre, le onze octobre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Javouhey, Louis, âgé de vingt-six ans, cultivateur, et Dolhen, Jean Marie, âgé de vingt-sept ans, tourneur, tous deux domiciliés à Mana ; et ont déclaré que le nègre Constant Raphaël est décédé à l'hôpital de Mana le dix octobre à onze heures du soir, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à Mana, en la maison de l'officier de l'état civil, les jour, mois et an. L. Javouhey. Fajard. J. Dolhen.

N° 18

Décès du  
nègre Mirac

L'an mil huit cent trente-quatre, le douze octobre, à une heure de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie l'Acarouany, et madame la sœur Tharsille, née Ferlin, Adélaïde, âgée de vingt-huit ans, déclarant tous deux que le nègre Mirac, lépreux, appartenant au domaine colonial La Gabrielle, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le trois octobre, à neuf heures du soir, ainsi que nous nous sommes assurés, en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an. Charles Bourbier. Fajard. S<sup>r</sup> Tharsille.

N° 19

Naissance de  
Romain Jean Baptiste

L'an mil huit cent trente-quatre, le cinq du mois de novembre, à huit heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu entre notre maison, sise audit lieu, le nommé Javouhey, Louis, âgé de vingt-six ans, cultivateur, domicilié à Mana, lequel nous a déclaré que, le quatre du mois de novembre, à deux heures du matin, la nommée Mélina, négresse de l'atelier de Mana, y domiciliée, est accouchée dans la maison de l'hôpital de Mana d'un enfant du sexe féminin, qu'il nous présente et auquel elle donne les prénom et nom de Marie Victoire, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Dolhen, Jean Marie, âgé de vingt-sept ans, profession de tourneur, domiciliée à Mana, et Stroh Georges Samuel, âgé de trente-un ans, sergent au 1<sup>er</sup> régiment de la marine ; et ont les déclarant et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Fait à Mana, en la maison de l'officier de l'état civil, les jour, mois et an que dessus. J. Dolhen. Fajard. L. Javouhey.

N° 20

Naissance de  
Marie Victoire

L'an mil huit cent trente-quatre, le cinq du mois de novembre, à huit heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu entre notre maison, sise audit lieu, le nommé Javouhey, Louis, âgé de vingt-six ans, cultivateur, domicilié à Mana, lequel nous a déclaré que, le quatre du mois de novembre, à deux heures du matin, la nommée Mélina, négresse de l'atelier de Mana, y domiciliée, est accouchée dans la maison de l'hôpital de Mana d'un enfant du sexe féminin, qu'il nous présente et auquel elle donne les prénom et nom de Marie Victoire, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Dolhen, Jean Marie, âgé de vingt-sept ans, profession de tourneur, domiciliée à Mana, et

Stroh Georges Samuel, âgé de trente-un ans, sergent au 1<sup>er</sup> régiment de la marine ; et ont les déclarant et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Fait à Mana, en la maison de l'officier de l'état civil, les jour, mois et an que dessus. Stroh. Fajard. L. Javouhey.

N° 21

Décès d'Adélaïde

L'an mil huit cent trente-quatre, le trente du mois de novembre, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la sœur Françoise, née BIRRARD de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-sept ans, déclarant tous deux que la négresse Adélaïde, lépreuse, appartenant à monsieur Thoulouse, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le vingt-un du mois de novembre, à cinq heures de l'après midi, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. Sœur Françoise. Charles Bourbier.

N° 22

Décès de Véronique

L'an mil huit cent trente-quatre, le trente du mois de novembre, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la sœur Françoise, née BIRRARD de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-sept ans, déclarant tous deux que la négresse Véronique, lépreuse, appartenant à monsieur Vigué, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le vingt-deux du mois de novembre, à dix heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. Sœur Françoise. Charles Bourbier.

N° 23

Décès de Paris

L'an mil huit cent trente-quatre, le trente du mois de novembre, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-trois ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la sœur Françoise, née BIRRARD de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-sept ans, déclarant tous deux que le nègre Paris, lépreux, appartenant à monsieur Lalanne, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le vingt-neuf novembre à midi, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. Sœur Françoise. Charles Bourbier.

Clos et arrêté par nous soussigné, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil à Mana, pour l'année mil huit cent trente-quatre.

Ce jour d'hui 1<sup>er</sup> janvier 1835. Fajard.

## Quartier de Mana

### Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves

pendant l'année 1835

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à inscrire les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves, pendant l'année 1835.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 28 novembre 1834. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

N° 1

Décès du  
lépreux Modeste

L'an mil huit cent trente-cinq, le quinze du mois de janvier, à dix heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Berrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le nommé Modeste, lépreux, appartenant à monsieur Virgile, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le neuf janvier à deux heures de l'après midi, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Charles Bourbier. Fajard. S<sup>f</sup> Françoise.

N° 2

Décès du  
lépreux Adolphe

L'an mil huit cent trente-cinq, le quatre du mois de février, à midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Berrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le nommé Adolphe, lépreux, fils de demoiselle Marie Thérèse Benise (dite Lantanpan), est décédé à la léproserie de l'Acarouany le vingt-un janvier, à deux heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Charles Bourbier. Fajard. S<sup>f</sup> Françoise.

N° 3

Décès du  
lépreux Patrocle

L'an mil huit cent trente-cinq, le quinze du mois de février, à trois heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Berrard de

Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le nommé Patrocle, lépreux, appartenant à monsieur Farnous, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le quatre du mois de février, à dix heures du soir, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Charles Bourbier. Fajard. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 4

Décès du

lépreux Auguste Michel

L'an mil huit cent trente-cinq, le quinze du mois de mars, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Birrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le lépreux Auguste Michel, appartenant à monsieur Couy, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le six mars à trois heures de l'après midi, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. S<sup>r</sup> Françoise. Fajard. Charles Bourbier.

N° 5

Décès

du lépreux Amédée

L'an mil huit cent trente-cinq, le quinze du mois de mars, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Birrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le lépreux Amédée, appartenant à monsieur Lesage, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le douze mars à huit heures du soir, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. S<sup>r</sup> Françoise. Charles Bourbier.

N° 6

Décès

de la lépreuse Marie Joseph

L'an mil huit cent trente-cinq, le vingt-deux du mois de mars, à dix heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Birrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que la nommée Marie Joseph, lépreuse, mulâtresse libre, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le vingt mars à midi, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. S<sup>r</sup> Françoise. Charles Bourbier.

N° 7

Décès de

la lépreuse Julienne

L'an mil huit cent trente-cinq, le deux du mois de mai, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Berrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que la nommée Julienne, lépreuse, appartenant à monsieur Senelle, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le dix-neuf avril à deux heures de l'après midi, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. S<sup>r</sup> Françoise. Charles Bourbier.

N° 8

Décès de

la lépreuse Berthile

L'an mil huit cent trente-cinq, le deux du mois de mai, à deux heures de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Berrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que la nommée Berthile, lépreuse, appartenant à monsieur Viriot, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le trente avril à six heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. S<sup>r</sup> Françoise. Charles Bourbier.

N° 9

Décès du

lépreux Noël

L'an mil huit cent trente-cinq, le douze du mois de mai, à dix heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Berrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le nommé Noël, lépreux, appartenant à monsieur J. J. Valtrine, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le neuf mai à deux heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. Charles Bourbier. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 10

Décès de

la lépreuse Hermine

L'an mil huit cent trente-cinq, le quatre du mois de juin, à dix heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Berrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que la nommée Hermine, lépreuse, appartenant à monsieur de Lagotellerie, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le trois juin à deux heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. Charles Bourbier. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 11

Décès du

lépreux Pierre

L'an mil huit cent trente-cinq, le seize du mois de juillet, à une heure de l'après midi.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la sœur Françoise, née Berrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le nommé Pierre, lépreux, appartenant à la dame veuve Liénard, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le vingt-sept du mois de juin, à onze heures du soir, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé, et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. Fajard. Charles Bourbier. S<sup>f</sup> Françoise.

N° 12

Décès de

la lépreuse Victorine

L'an mil huit cent trente-cinq, le deux du mois de novembre, à dix heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-trois ans, déclarant tous deux que la nommée Victorine, lépreuse, appartenant à messieurs Berger et Couy, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le vingt octobre à six heures du soir, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. S<sup>f</sup> Alexis. Fajard. Charles Bourbier.

N° 13

Décès de

la lépreuse Céline

L'an mil huit cent trente-cinq, le deux du mois de novembre, à dix heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-trois ans, déclarant tous deux que la nommée Céline, lépreuse, appartenant à monsieur Joseph Pain, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le vingt-trois octobre, à deux heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. S<sup>f</sup> Alexis. Fajard. Charles Bourbier.

N° 14

Décès du

lépreux Blaise

L'an mil huit cent trente-cinq, le treize du mois de novembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-trois ans, déclarant tous deux que le nommé Blaise, lépreux, appartenant à messieurs Vidal et Bidon, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le cinq novembre, à dix heures du matin, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. S<sup>f</sup> Alexis. Fajard. Charles Bourbier.

N° 15

Décès du  
lépreux Sylvestre

L'an mil huit cent trente-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Bourbier, Charles Médard, âgé de trente-quatre ans, gardien à la léproserie de l'Acarouany, et madame la Sœur Françoise, née Birrard de Saint-Cristophe, âgée de cinquante-huit ans, déclarant tous deux que le nommé Sylvestre, lépreux, appartenant à monsieur Malin, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le seize novembre, à huit heures du soir, ainsi que nous nous sommes assurés en présence de monsieur Vergès, officier de santé ; et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fait à l'Acarouany, les jour, mois et an que dessus. S<sup>r</sup> Françoise. Fajard. Charles Bourbier.

N° 16

Naissance de  
Marie Clotilde

L'an mil huit cent trente-cinq, le douze du mois de décembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Marie François Auguste Fajard, sous-lieutenant, commandant le poste militaire de Mana, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu le nommé Brandt, âgé de dix-neuf ans, nègre du service colonial, domicilié à Mana, lequel nous a déclaré que, le onze décembre, heure de dix heures et demie du matin, il est né un enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il déclare donner le prénom de Marie Clotilde, se reconnaissant pour être le père de cet enfant et l'avoir eu de Marie 2<sup>e</sup>, âgée de vingt-trois ans, négresse de l'atelier du gouvernement domicilié à Mana, lequel enfant est né à l'hôpital de Mana ; les présentes déclaration et présentation faites en présence du sieur Laurençot (Félix Hyacinthe Grégoire), âgé de cinquante-trois ans, profession de cordonnier, domicilié à Mana, premier témoin, et de Dolhen (Jean Marie), âgé de vingt-huit ans, profession de tourneur, domicilié à Mana, second témoin ; et ont les témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture, le père ayant déclaré ne savoir signer.

Fajard. J. Dolhen. Laurençot.

Clos et arrêté par nous soussigné, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil à Mana, pour l'année mil huit cent trente-cinq.

Ce jour d'hui, 1<sup>er</sup> janvier 1836.

## Quartier de Mana

### Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves

pendant l'année 1837

Le présent registre, contenant dix feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir [blanc] du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit pendant l'année 1837.

Fait au palais de justice à Cayenne, le 1<sup>er</sup> décembre 183[blanc] Pour le juge royal, le juge auditeur délégué. Delalande.

N° 1

Décès de  
la lépreuse Hortense

L'an mil huit cent trente-sept, le vingt-cinq janvier, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparus madame Sœur François, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, et Bastien, nègre lépreux, âgé de vingt-sept ans, tous domiciliés à l'Acarouany, lesquels nous ont déclaré que la lépreuse nommée Hortense est décédée à la léproserie de l'Acarouany le vingt-quatre janvier, à quatre heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré ; et a le premier témoin signé avec nous le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer.

Fait à l'Acarouany lesdits jour, mois et an que dessus. Javouhey. S. François.

N° 2

1837 (29 janvier) : acte de décès de la négresse Emma, fille de Babeth, noire libérée.

N° 3

1837 (29 janvier) : publication de mariages de noirs libérés

- 1°/ entre Pistache Joseph et Marie Thérèse
- 2°/ entre Lucain (Joseph) et Dédanie Victoire
- 3°/ entre Yaya Jean Baptiste et Adélaïde Victoire
- 4°/ entre Boniface Louis et Claire Phébé
- 5°/ entre Atrée Jean et Danaïde Marie
- 6°/ entre Stanislas Jean Baptiste et Antoinette Marie
- 7°/ entre Claude Louis et Yeyette Marie
- 8°/ entre Chouchoux Jean et Céline Marie Victoire
- 9°/ entre Atilius Antoine et Latone Marie Charlotte
- 10°/ entre Cologne Jean Pierre et Alchiope Monique
- 11/ entre Balata Hypolite et Elisabeth Marie Thérèse
- 12°/ entre Augias Toussaint et Déjanire Rosalie
- 13°/ entre Clotaire Jean Baptiste et Jambon Elisabeth
- 14°/ entre Racamon Joseph et Colombe Adélaïde
- 15°/ entre Fifi Jean François et Mirabelle Elisabeth
- 16°/ entre Jasmin Charles et de Anne Cécile.

N° 4

1837 (5 février), 2<sup>e</sup> publication de mariages de noirs libérés

- 1°/ entre Pistache Joseph et Marie Thérèse
- 2°/ entre Lucain (Joseph) et Dédanie Victoire
- 3°/ entre Yaya Jean Baptiste et Adélaïde Victoire
- 4°/ entre Boniface Louis et Claire Phébé
- 5°/ entre Atrée Jean et Danaïde Marie
- 6°/ entre Stanislas Jean Baptiste et Antoinette Marie
- 7°/ entre Claude Louis et Yeyette Marie
- 8°/ entre Chouchoux Jean et Céline Marie Victoire
- 9°/ entre Atilius Antoine et Latone Marie Charlotte
- 10°/ entre Cologne Jean Pierre et Alchiope Monique
- 11/ entre Balata Hypolite et Elisabeth Marie Thérèse
- 12°/ entre Augias Toussaint et Déjanire Rosalie
- 13°/ entre Clotaire Jean Baptiste et Jambon Elisabeth
- 14°/ entre Racamon Joseph et Colombe Adélaïde
- 15°/ entre Fifi Jean François et Mirabelle Elisabeth
- 16°/ entre Jasmin Charles et de Anne Cécile.

N° 5

1837 (7 février) : acte de mariage entre Pistache et Marie Thérèse, noirs libérés

N° 6

1837 (7 février) : acte de mariage entre Lucain Joseph et Dedanie Victoire, noirs libérés.

N° 7

1837 (7 février) : acte de mariage entre Yaya Jean Baptiste et Victoire Adélaïde, noirs libérés.

N° 8

1837 (7 février) : acte de mariage entre Boniface Louis et Claire Phébé, noirs libérés

N° 9

1837 (7 février) : acte de mariage entre Atrée Jean et Marie Danaïde, noirs libérés.

N° 10

1837 (7 février) : acte de mariage entre Stanislas Jean Baptiste et Antoinette Marie, noirs libérés.

N° 11

1837 (7 février) : acte de mariage entre Cloud Louis et Yeyette Marie, noirs libérés.

N° 12

1837 (7 février) : acte de mariage entre Chouchoux Jean et Céline Marie Victoire, noirs libérés.

N° 13

1837 (7 février) : acte de mariage entre Atilius Antoine et Latone Marie Charlotte, noirs libérés.

N° 14

1837 (7 février) : acte de mariage entre Cologne Jean Pierre et Alciope Monique, noirs libérés.

N° 15

1837 (7 février) : acte de mariage entre Balata Hypolite et Elisabeth Marie Thérèse, noirs libérés.

N° 16

1837 (7 février) : acte de mariage entre Toussaint Augias et Rosalie Déjanire.

N° 17

1837 (7 février) : acte de mariage entre Jean Baptiste et Jambon Elisabeth, noirs libérés.

N° 18

1837 (7 février) : acte de mariage entre Racamon Joseph et Colombe Adélaïde, noirs libérés.

N° 19

1837 (7 février) : acte de mariage entre Fifi Jean François et Elisabeth Mirabelle, noirs libérés.

N° 20

1837 (7 février) : acte de mariage entre Jasmin Charles et Anne Cécile, noirs libérés.

N° 21

Décès de

la lépreuse Henriette

L'an mil huit cent trente-sept, le neuf février, à sept heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparus madame Sœur Françoise, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, et Bastien, lépreux, âgé de vingt-sept ans, domicilié audit lieu, lesquels nous ont déclaré que la lépreuse nommée Henriette, appartenant à monsieur Malin, est décédée à la léproserie de l'Acarouany, le sept du mois de février, ainsi que nous nous en sommes assuré ; et a le premier témoin a signé avec nous, après que lecture leur en a été faite le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer. S. Françoise. Javouhey.

N° 22

Décès du

lépreux Cayenne

L'an mil huit cent trente-sept, le vingt février, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparus madame Sœur Françoise, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, et Bastien, âgé de vingt-sept ans, domicilié audit lieu, lesquels nous ont déclaré que le lépreux nommé Cayenne, appartenant à monsieur Saint-Quantin, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, le vingt-trois février, ainsi que nous nous en sommes assuré ; et, après lecture faite, le premier témoin a signé avec nous le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer. S. Françoise. Javouhey.

N° 23

1837 (11 mars) : acte de décès de Balata, noir libéré.

N° 24

1837 (20 mars) : acte de naissance de Marie Anne, noire libérée.

N° 25

1837 (31 mars) : acte de naissance d'Anastasie, noire libérée.

N° 26

Décès de  
Frontin

L'an mil huit cent trente-sept, le quatre avril, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparue madame Sœur Françoise, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, et Bastien Jean, noir lépreux, âgé de vingt-sept ans, domicilié audit, lesquels nous ont déclaré que, le lépreux nommé Frontin, appartenant à monsieur Viriot, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; et le premier témoin a signé avec nous le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer. Javouhey. Sœur Françoise.

N° 27

1837 (12 avril) : acte de décès de Valère, négresse libérée.

N° 28

1837 (13 avril) : acte de Cologne, noir libéré.

N° 29

Naissance  
de Marie

L'an mil huit cent trente-sept, le treize avril, à sept heures du matin, par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparu madame Sœur Françoise née Bernard, âgée de soixante ans, laquelle < nous a déclaré > que le huit du mois de février, il est né un enfant du sexe féminin, auquel elle a déclaré donner le prénom de Marie, née de la négresse Marianne Aglaé, appartenant à madame Javouhey, supérieure générale ; ladite déclaration faite en présence de Jean Baptiste, charpentier, appartenant au gouvernement et âgé de vingt-sept ans, domicilié à Mana, et Réservé Raphaël, domicilié audit, âgé de vingt-sept ans, profession de menuisier, et la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présente, après lecture faite. Réservé. Jean Baptiste. Javouhey.

N° 30

1837 (17 avril) : acte de naissance de Marie Louise, noire libérée.

N° 31

Décès du  
lépreux Lima

L'an mil huit cent trente-sept, le vingt-sept avril, à huit heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparus madame Sœur Françoise née Bernard, âgée de soixante ans, et Bastien Jean, lépreux, âgé de vingt-sept ans, et Dauphin, lépreux, âgé de trente ans, tous domiciliés à l'Acarouany, lesquels nous ont déclaré que le lépreux nommé Lima, nègre du roi, est décédé à l'Acarouany le vingt-cinq avril, ainsi que nous nous en sommes assuré ; et la déclarante a signé avec nous le présent, les témoins ont déclaré ne savoir signer. Javouhey. Sœur Françoise.

Vu et vérifié.

Au parquet à Cayenne, le 10 septembre 1838. Le procureur du roi par intérim. J. A. Baradat.

N° 1

Décès de

Betti, négresse yoloff

L'an mil huit cent trente-sept, le dix-sept avril, à trois heures du soir.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparus madame Sœur Françoise, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, et Bastien, nègre lépreux, domicilié audit lieu, lesquels nous ont déclaré que la nommée Betti, négresse yoloff, appartenant à madame Javouhey, supérieure générale des sœurs Saint-Joseph, est décédée à l'Acarouany le dix-sept avril, à sept heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré, le premier témoins a signé avec nous le présent acte, le second a déclaré ne savoir signer. Javouhey. Sr Françoise.

N° 2

1837 (7 mai) : publication de mariages de noirs libérés

- 1/ Lanfranc Justin et Adélaïde Clémence ;
- 2/ Charron Victor et Madelaine Augustine ;
- 3/ Myraca Augustin et Marguerite ;
- 4/ Marquis André et Fanchine Marie ;
- 5/ Lazarino Louis et Angélique Pomone.

N° 3

1837 (14 mai) : publication de mariages de noirs libérés

- 1/ Lanfranc Justin et Adélaïde Clémence ;
- 2/ Charron Victor et Madelaine Augustine ;
- 3/ Myraca Augustin et Marguerite ;
- 4/ Marquis André et Fanchine Marie ;
- 5/ Lazarino Louis et Angélique Pomone.

N° 4

1837 (18 mai) : acte de mariage de Lanfranc Justin et d'Adélaïde Clémence, noirs libérés.

N° 5

1837 (19 mai) : acte de décès d'Anne Marie, mulâtresse libérée.

N° 6

1837 (21 mai) : acte de mariage de Charron Victor et de Magdelaine Augustine, noirs libérés.

N° 7

1837 (19 mai) : acte de mariage de Myraca Augustin et de Marguerite, noirs libérés.

N° 8

1837 (21 mai) : acte de mariage de Marquis André et de Fanchine Marie, noirs libérés.

N° 9

1837 (21 mai) : acte de mariage de Lazarino Louis et de Angélique Pomone, noirs libérés.

N° 10

1837 (21 mai) : publication de mariages de noirs libérés

- 1/ Floréal Louis et Manon Marie Magdelaine
- 2/ Aubin Jean Pierre et Angélique Erato
- 3/ Agénor Louis et Marie Charlotte
- 4/ Aladin Jean Pierre et Pauline
- 5/ Thomasini Léon et Marie Victoire
- 6/ Léonard Joseph et Louise
- 7/ Farina Jean Baptiste et Hélène
- 8/ Marengo Pierre et Dorothée Laure
- 9/ Fanto Alexandre et Cornélie
- 10/ Zamor Jean Louis et Europe Véronique.

N° 11

1837 (28 mai) : publication de mariages de noirs libérés

- 1/ Floréal Louis et Manon Marie Magdelaine
- 2/ Aubin Jean Pierre et Angélique Erato
- 3/ Agénor Louis et Marie Charlotte
- 4/ Aladin Jean Pierre et Pauline
- 5/ Thomasini Léon et Marie Victoire
- 6/ Léonard Joseph et Louise
- 7/ Farina Jean Baptiste et Hélène
- 8/ Marengo Pierre et Dorothée Laure
- 9/ Fanto Alexandre et Cornélie
- 10/ Zamor Jean Louis et Europe Véronique.

N° 12

1837 (28 mai) : publication de mariages de noirs libérés

- 1/ Floréal Louis et Manon Marie Magdelaine
- 2/ Aubin Jean Pierre et Angélique Erato
- 3/ Agénor Louis et Marie Charlotte
- 4/ Aladin Jean Pierre et Pauline
- 5/ Thomasini Léon et Marie Victoire
- 6/ Léonard Joseph et Louise
- 7/ Farina Jean Baptiste et Hélène
- 8/ Marengo Pierre et Dorothée Laure
- 9/ Fanto Alexandre et Cornélie
- 10/ Zamor Jean Louis et Europe Véronique.

N° 13

1837 (2 juin) : acte de mariage de Floréal Louis et Manon Marie Magdelaine.

N° 14

*1837 (2 juin) : acte de mariage d'Aubin Jean Pierre et d'Angélique Erato.*

*N° 15*

*1837 (2 juin) : acte de mariage d'Agénor Louis et de Marie Charlotte.*

*N° 16*

*1837 (2 juin) : acte de mariage d'Aladin Jean Pierre et de Pauline.*

*N° 17*

*1837 (2 juin) : acte de mariage de Thomasini Léon et Marie Victoire*

*N° 18*

*1837 (2 juin) : acte de mariage de Léonard Joseph et Louise*

*N° 19*

*1837 (2 juin) : acte de mariage de Farina Jean Baptiste et Hélène*

*N° 20*

*1837 (3 juin) : acte de mariage de Marengo Pierre et Dorothée Laure*

*N° 21*

*1837 (2 juin) : acte de mariage de Fanto Alexandre et Cornélie*

*N° 22*

*1837 (2 juin) : acte de mariage de Zamor Jean Louis et Europe Véronique*

*N° 23*

*1837 (4 juin) : publication de mariages de noirs libérés*

*1°/ Anatole Noël et Béatrix Marie*

*2°/ Gabaret Jean Marie et Sémélé Elisabeth*

*3°/ Lafleur Félix et Baucis Marie Magdeleine*

*4°/ Chéran Félix et Marie Elisabeth*

*5°/ Mana Eugène et Sidalise*

*N° 24*

*1837 (9 juin) : acte de mariage d'Anatole Noël et Béatrix Marie.*

*N° 25*

*1837 (9 juin) : acte de mariage de Gabaret Jean Marie et Sémélé Elisabeth.*

*N° 26*

*1837 (9 juin) : acte de mariage de Lafleur Félix et Baucis Marie Magdeleine.*

N° 27

1837 (9 juin) : acte de mariage de Chéran Félix et Marie Elisabeth.

N° 28

1837 (9 juin) : acte de mariage de Mana Eugène et Sidalise.

N° 29

1837 (10 juin) : publication de mariages de noirs libérés

- 1°/ Brandt Stanislas et Angèle Angélique
- 2°/ Patient Jean Baptiste et Ismeni Juillette
- 3°/ Alphée Jean Baptiste et Caroline Catherine
- 4°/ Gérion Dominique et Louisiane Marie
- 5°/ Joachim Rodomonthe et Marie Vénus
- 6°/ Appel François et Clérine Babet
- 7°/ Marot Philippe et Cornélie Adélaïde
- 8°/ Dunois Jean Baptiste et Silvie Elisabeth
- 9°/ Anboine Toussaint et Ariane
- 10°/ Pékin Jean Baptiste et Marie Claire
- 11°/ Lucain Jean Baptiste et Zaza Antoinette
- 12°/ Camire Habram et Anne Maurine
- 13°/ Boé Jean et Mélanie Alaris
- 14°/ Moïse Mathieu et Ariane Amélie
- 15°/ Mathurin et Amélie Rose

N° 30

Décès

du lépreux Augustin

L'an mil huit cent trente-sept, le seize juin, à cinq heures du soir.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, laquelle nous a déclaré que, le seize du mois de juin, à sept heures du matin, le nommé Augustin, noir lépreux, appartenant au sieur Compère Trinité, est décédé ; ladite déclaration faite en présence de Bastien, noir lépreux, âgé de vingt-sept < ans > et de Dauphin, noir lépreux, âgé de trente < ans >, domiciliés à l'Acarouany ; et après avoir donné lecture du présent acte, la déclarante a signé avec nous, les deux témoins ont déclaré ne savoir signer. Javouhey. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 31

1837 (18 juin) : publication de mariages de noirs libérés

- 1°/ Brandt Stanislas et Angèle Angélique
- 2°/ Patient Jean Baptiste et Ismeni Juliette
- 3°/ Alphée Jean Baptiste et Caroline Catherine
- 4°/ Gérion Dominique et Louisiane Marie
- 5°/ Joachim Rodomonthe et Marie Vénus
- 6°/ Appel François et Clérine Babet
- 7°/ Marot Philippe et Cornélie Adélaïde
- 8°/ Dunois Jean Baptiste et Silvie Elisabeth
- 9°/ Anboine Toussaint et Ariane
- 10°/ Pékin Jean Baptiste et Marie Claire
- 11°/ Lucain Jean Baptiste et Zaza Antoinette

12°/ *Camire Habram et Anne Maurine*

13°/ *Boé Jean et Mélanie Alaris*

14°/ *Moïse Mathieu et Ariane Amélie*

15°/ *Mathurin et Amélie Rose*

N° 32

1837 (30 juin) : *acte de décès de Thérasa, négresse libérée.*

N° 33

1837 (2 juillet) : *acte de décès d'Oculi, noir libéré.*

N° 34

Décès

de la lépreuse Julie

L'an mil huit cent trente-sept, le neuf juillet, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que la nommée Julie, lépreuse, appartenant au domaine La Gabrielle, est décédée à l'Acarouany le huit juillet, à cinq heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Mana, et de Jean Baptiste, noir non libéré, âgé de vingt-sept ans, domiciliés audit lieu ; et la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, lesdits jour, mois et an que dessus, après lecture faite. Réserve. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 35

Décès

de la lépreuse Clarisse

L'an mil huit cent trente-sept, le seize juillet, à sept heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que la lépreuse nommée Clarisse, appartenant à madame veuve Froton, est décédée à l'Acarouany le quinze juillet, à trois heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, et de Jean Baptiste, noir non libéré, âgé de vingt-sept ans, domiciliés audit lieu, et la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite, lesdits jour, mois et an que dessus. Réserve. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 36

Décès

de la lépreuse Geneviève

L'an mil huit cent trente-sept, le dix-huit juillet, à huit heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard de Saint-Cristophe, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que la lépreuse nommée Geneviève, appartenant à monsieur Remy, est décédée à l'Acarouany le dix-sept juillet, à trois heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, et de Jean Baptiste, noir non libéré, charpentier, âgé de vingt-sept ans, tous domiciliés à Mana, et la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite, lesdits jour, mois et an que dessus. Réserve. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 37

1837 (24 juillet) : acte de mariage de Brandt Stanislas et Angèle Angélique.

N° 38

1837 (24 juillet) : acte de mariage de Patient Jean Baptiste et Isméni Juillette.

N° 39

1837 (24 juillet) : acte de mariage d'Alphée Jean Baptiste et Caroline Catherine.

N° 40

1837 (24 juin) : acte de mariage de Gérion Dominique et Louisiane Marie.

N° 41

1837 (24 juin) : acte de mariage de Joachim Rodomonthe et Vénus Marie.

N° 42

1837 (24 juillet) : acte de mariage d'Appel François et de Clérine Babet.

N° 43

1837 (24 juillet) : acte de mariage de Marot Philippe et de Cornélie Adélaïde.

N° 44

1837 (24 juillet) : acte de mariage de Dunois Jean Baptiste et Silvie Elisabeth.

N° 45

1837 (25 juillet) : acte de mariage d'Anboine Toussaint et d'Ariane.

N° 46

1837 (25 juillet) : acte de mariage de Pékin Jean Baptiste et d'Esther Marie Claire.

N° 47

1837 (25 juillet) : acte de mariage de Lucain Jean Baptiste et de Zaza Antoinette.

N° 48

1837 (25 juillet) : acte de mariage de Camire Habraham et de Maurine Anne.

N° 49

1837 (25 juillet) : acte de mariage de Boé Jean et de Mélanie Alaris.

N° 50

1837 (25 juillet) : acte de mariage Moïse Mathieu et d'Ariane Amélie.

N° 51

1837 (25 juillet) : acte de mariage de Mathurin et d'Amélie.

N° 52

Décès

du lépreux Jacques

L'an mil huit cent trente-sept, le vingt-sept septembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le vingt-six septembre, le lépreux Jacques, appartenant à l'habitation Mont-Saint-Jacques, est décédé à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, Réservé Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, tous deux domiciliés à Mana, et les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Réservé. S<sup>r</sup> Françoise. Javouhey. Jean Baptiste.

N° 53

Décès

du lépreux Nicomède

L'an mil huit cent trente-sept, le vingt-neuf septembre, à huit heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le vingt-sept septembre, la lépreuse Nicomède, appartenant à madame Mazin, est décédée à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, Réservé Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, tous deux domiciliés à Mana et les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Réservé. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 54

Décès

du lépreux Vigilant

L'an mil huit cent trente-sept, le sept octobre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le quinze octobre, le lépreux Vigilant, appartenant à [blanc], est décédé à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Mana, et Réservé Raphaël, menuisier, domicilié audit lieu, les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Réservé. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 55

Décès

de la lépreuse Ariane

L'an mil huit cent trente-sept, le seize octobre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le quinze octobre, la lépreuse Ariane, appartenant à monsieur Donez, est décédée à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste, charpentier, âgé de

vingt ans, ~~tous deux~~ domicilié à Mana, et de Réservé Raphaël, domicilié audit lieu ; et les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Réservé. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

[56]

L'an mil huit cent trente-sept, le dix-sept novembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le seize novembre, la lépreuse Providence, appartenant à [blanc], est décédée à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Mana, et Réservé Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, domicilié audit lieu, les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Réservé. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

[57]

Décès de Pierre,  
lépreux

L'an mil huit cent trente-sept, le [blanc] décembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le quinze décembre, le nommé Pierre, appartenant à monsieur Tonat, est décédé à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Mana, et Réservé Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, domicilié audit lieu, les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Réservé. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

[58]

Décès  
de Charles, lépreux

L'an mil huit cent trente-sept, le dix-sept décembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante ans, domiciliée à l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le dix-sept décembre, le nommé Charles Ignace, lépreux, appartenant à monsieur Sablon, est décédé à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré ; de quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Mana, et Réservé Raphaël, menuisier, âgé de vingt-sept ans, domicilié audit lieu, les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Réservé. Javouhey. Jean Baptiste. S<sup>r</sup> Françoise.

Clos et arrêté le présent registre par Louis Javouhey, officier de l'état < civil >, aujourd'hui premier janvier mil huit cent trente-huit. Javouhey.

Vu et vérifié au parquet, à Cayenne, le 10 septembre 1838. Le procureur du roi par intérim. J. A. Baradat.

## Quartier de Mana

### Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves

pendant l'année 1838

Le présent registre, contenant dix feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1838.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 13 décembre 1837. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

N° 1

Acte de décès

de Désirée à

Monsieur Vidal de Lingendes

L'an mil huit cent trente-huit, le deux février, à sept heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparue madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante-un ans, domiciliée à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que la nommée Désirée, lépreuse, esclave, appartenant à monsieur Vidal de Lingendes, est décédé à l'Acarouany le premier février à neuf heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réservé Raphaël, âgé de vingt-huit ans, et de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, tous deux domiciliés à Mana ; et après lecture faite, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte. Réservé. Javouhey. Sœur Françoise.

N° 2

Acte de décès

de Jean à

Monsieur Donez

L'an mil huit cent trente-huit, le huit février, à dix heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparue madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante-un ans, domiciliée à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que le nommé Jean, lépreux, esclave, appartenant à monsieur Donez, est décédé à l'Acarouany le sept février à dix heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réservé Raphaël, âgé de vingt-huit ans, menuisier, et de Boniface Louis, noir libéré, jardinier, âgé de vingt-huit ans, tous deux domiciliés audit lieu de Mana ; et après lecture faite, la déclarante et le premier témoin ont signé avec nous le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer. Réservé. Javouhey. Sœur Françoise.

N° 3

Acte de décès

de Antoine de

l'habitation Montabo

L'an mil huit cent trente-huit, le vingt-trois février, à trois heures du soir.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparue madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante-un ans, laquelle nous a déclaré que le nommé Antoine, lépreux, esclave, appartenant à l'habitation Montabo, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le vingt-trois février à sept heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-huit ans, et de Boniface Louis, noir libéré, jardinier, âgé de vingt-huit ans, tous deux domiciliés à Mana ; et après lecture faite, la déclarante et le premier témoin ont signé avec nous le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer. Réserve. Javouhey. Sœur Françoise.

N° 4

Acte de décès  
de Flavien à  
Madame Mazin

L'an mil huit cent trente-huit, le sept mars, à onze heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparue madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante-un ans, laquelle nous a déclaré que le nommé Flavien, lépreux, âgé de dix ou onze ans, appartenant à madame Mazin, est décédé à la léproserie de l'Acarouany le ~~vingt~~ six mars à six heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-huit ans, et Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, tous deux domiciliés à Mana ; et après lecture faite, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, le second témoin a déclaré ne savoir signer. Réserve. Javouhey.

N° 5

Acte de décès de  
Antoine,  
du Domaine colonial

L'an mil huit cent trente-huit, le seize mars, à onze heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparue madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante-un ans, domiciliée à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que le nommé Antoine, lépreux, appartenant au Domaine colonial, est décédé le quinze mars, à huit heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-huit ans, et de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, tous deux domiciliés à Mana ; et après lecture faite, la déclarante et les témoins ont signé avec nous. Réserve. Javouhey.

N° 6

Acte de décès de  
Cassandre,  
noir libéré de Mana

L'an mil huit cent trente-huit, le vingt-deux mars, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, est comparue madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante-un ans, domiciliée à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que le nommé Cassandre, lépreux, âgé de vingt-huit ans environ, noir libéré de Mana, est décédé le vingt-un mars, à une heure de l'après midi, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-huit ans, et de Jean Baptiste, charpentier, âgé de vingt-sept ans, tous deux domiciliés à Mana ; et après lecture faite, la déclarante et les témoins ont signé avec nous. Javouhey. Réserve.

N° 7

Décès du lépreux

César,

appartenant à madame veuve Suc

L'an mil huit cent trente-huit, le dix juillet, à quatre heures du soir.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Françoise, née Bernard, âgée de soixante-un ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que le lépreux César, noir, esclave appartenant à madame veuve Suc, est décédé le dix juillet à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Boniface Louis, noir libéré, jardinier, âgé de vingt-huit ans, domicilié à Mana, et de Pistache Joseph, noir libéré, manœuvre, âgé de vingt-huit ans, domicilié audit lieu ; et après lecture faite, les témoins ont déclaré ne savoir signer, la déclarante a signé avec nous le présent acte, lesdits jour, mois et an que dessus. Javouhey. S<sup>r</sup> Françoise.

N° 8

Décès du lépreux

Février,

appartenant au Domaine coloniale

L'an mil huit cent trente-huit, le sept août, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparus madame Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-six ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, et Bastien, noir lépreux, âgé de trente et un ans, demeurant audit lieu, lesquels nous ont déclaré que le lépreux Février, appartenant au Domaine colonial, est décédé à l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte et, après lecture faite, la déclarante a signé avec nous le présent acte, le déclarant a déclaré ne le savoir. Javouhey. Sœur Alexis.

N° 9

Décès de la lépreuse

Charlotte,

appartenant à l'habitation La Caroline

L'an mil huit cent trente-huit, le quatorze août, à onze heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparus madame Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-six ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, et Bastien, noir lépreux, âgé de trente et un ans, demeurant audit lieu, lesquels nous ont déclaré que la lépreuse Charlotte, appartenant à l'habitation La Caroline, est décédée à la léproserie de l'Acarouany le treize août, présent année, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte et, après lecture faite, la déclarante a signé avec nous le présent acte, le déclarant a déclaré ne le savoir. Javouhey.

N° 10

Décès du lépreux

Oro,

appartenant au Domaine colonial

L'an mil huit cent trente-huit, le cinq octobre, à deux heures après midi.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, a comparu madame Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-six ans, demeurant à l'Acarouany, et Bastien, noir lépreux, âgé de trente-sept ans, demeurant audit lieu, lesquels nous ont déclaré que le lépreux Oro, esclave appartenant au Domaine colonial, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré le quatre octobre, à quatre heures et demie du soir. De quoi nous avons dressé le présent acte et, après lecture faite, la déclarante a signé avec nous le présent acte, le déclarant a déclaré ne le savoir. Javouhey. Sœur Alexis.

N° 11

Décès de la lépreuse

Cécile

appartenant à messieurs Mille et Juste

L'an mil huit cent trente-huit, le dix octobre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparues madame Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-six ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, et madame Sœur Désange, née Lavaur, âgée de quarante-six ans, demeurant audit lieu, lesquelles nous ont déclaré que, le neuf octobre de la présente année, la lépreuse Cécile, âgée de vingt-huit ans, de nation rongou, est décédée à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous < nous > en sommes assuré et les déclarantes ont signé avec nous le présent acte après lecture faite. Javouhey. Sœur Alexis. Désange.

N° 12

Décès de

Pierre, lépreux,

à monsieur Courant

L'an mil huit cent trente-huit, le vingt-deux novembre, à neuf heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparues madame Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-six ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, et madame Sœur Désange, née Lavaur, âgée de quarante-six ans, demeurant audit lieu, lesquelles nous ont déclaré que, le vingt du mois de novembre, à deux heures du matin, la nommée Jean Pierre, noir lépreux, âgé de vingt-deux ans, appartenant à monsieur Courant, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré et les déclarantes ont signé avec nous le présent acte après lecture faite. Javouhey. Sœur Alexis. Désange.

N° 13

Décès de

Thémis, lépreuse,

appartenant au Domaine colonial

L'an mil huit cent trente-huit, le onze décembre, à dix heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, sont comparues madame Sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-six ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, et madame Sœur Désange, née Lavaur, âgée de quarante-six ans, demeurant audit lieu, lesquelles nous ont déclaré que, le dix du mois de décembre, à neuf heures du matin, la négresse nommée Thémis, lépreuse, appartenant au Domaine colonial, âgée de trente ans, est décédée à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous < nous > en sommes assuré et les déclarantes ont signé avec nous le présent acte après lecture faite. Javouhey. Sœur Alexis. Désange.

Clos et arrêté par nous Louis Javouhey, officier de l'état civil aujourd'hui premier janvier mil huit cent trente-neuf. L'officier de l'état civil. Javouhey.

Le présent cahier contenant vingt-sept feuillets a été coté et paraphé par nous Polydamus Mosse, juge auditeur près le tribunal de première instance de Cayenne, délégué par jugement du deux de ce mois, pour servir de supplément aux registres de mariage du quartier de Mana pour l'année mil huit cent trente-huit.

Fait à Cayenne, le dix-neuf novembre 1838. P. Mosse.

## Quartier de Mana

### Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves

pendant l'année 1839

Le présent registre, contenant quarante-huit feuillets, a été coté et paraphé par nous, juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves, dans ledit quartier, pendant l'année 1839.

Fait au palais de justice à Cayenne, le 12 décembre 1838. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

N° 1

Décès de la lépreuse

Jeannette dite Félicité

appartenant à monsieur le général Bernard

L'an mil huit cent trente-neuf, le quatorze janvier, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendance de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, âgée de trente-sept ans, domiciliée à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le treize janvier, à onze heures du matin, la lépreuse Jeannette dite Félicité, appartenant à monsieur le général Bernard, est décédée à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réservé Raphaël, âgé de vingt-neuf ans, noir libéré et engagé, menuisier, demeurant et domicilié à Mana, et de Stanislas Jean Baptiste, serrurier, âgé de vingt et un ans, noir libéré et engagé, demeurant et domicilié audit lieu ; et après leur en avoir donné lecture, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte lesdits jour, mois et an que dessus. Sœur Alexis. Javouhey. Stanislas. Réservé.

N° 2

Décès de la lépreuse

Nina

appartenant à monsieur Philippe

L'an mil huit cent trente-neuf, le trente janvier, à cinq heures du ~~matin~~ < soir >.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendance de la Guyane française, est comparue madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, âgée de trente-sept ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le trente janvier, à sept heures du matin, la lépreuse Nina, âgée de cinquante ans, de nation bibi, appartenant à monsieur Saint-Philippe, est décédée à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réservé Raphaël, noir libéré, menuisier, âgé de vingt-neuf ans, demeurant et domicilié à Mana, et de Stanislas Jean Baptiste, noir libéré et engagé, serrurier, âgé de vingt et un ans, demeurant et domicilié audit lieu ; et après lecture faite, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte lesdits jour, mois et an que dessus. Stanislas. Réservé. Sœur Alexis. Javouhey.

N° 3

Décès de

Acte de naissance de

Laurent, fils de Léda

L'an mil huit cent trente-neuf, le vingt-trois février, à onze heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, âgée de trente-sept ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le vingt-deux février, à trois heures du matin, il est né à < la > léproserie de l'Acarouany un enfant du sexe masculin de la lépreuse Léda, appartenant à monsieur de Montagu, et de Basile, lépreux, appartenant à madame veuve Jahnholz, < auquel elle a déclaré vouloir donner les prénoms de Laurent » ; lesdites déclaration et présentation faites en présence de Réserve Raphaël, noir libéré et engagé, menuisier, âgé de vingt-neuf ans, demeurant et domicilié à Mana, et de Stanislas Jean Baptiste, serrurier, âgé de vingt et un ans, noir libéré et engagé, demeurant et domicilié audit lieu ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins ont signé avec nous lesdits jour, mois et an que dessus. S<sup>r</sup> Alexis. Réserve. Javouhey. Stanislas.

N° 4

Décès de

Jean Louis, fils de Charlotte,

appartenant à monsieur Favard

L'an mil huit cent trente-neuf, le vingt-sept février, à dix heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le vingt-six février, à onze heures du matin, le lépreux Jean Louis, négrillon, âgé de dix-huit mois, fils de Charlotte, appartenant à monsieur Favard, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste Jolivet, âgé de trente-deux ans, menuisier, et de Réserve Raphaël, âgé de vingt-neuf ans, menuisier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après lecture faite, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte. S<sup>r</sup> Alexis. Jolivet. Réserve. Javouhey.

N° 5

Décès du lépreux

Alexandre

appartenant à madame Thérèse Pansier

L'an mil huit cent trente-neuf, le dix-sept mars, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le seize mars, à cinq heures du soir, le lépreux Alexandre, de nation arada, âgé de trente-quatre ans, appartenant à madame Thérèse Pansier, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste Jolivet, âgé de trente-deux ans, menuisier, demeurant et domicilié à Mana, et de Réserve Raphaël, âgé de vingt-neuf ans, menuisier, demeurant et domiciliés audit lieu ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins ont signé avec nous. Jolivet. Réserve. S<sup>r</sup> Alexis. Javouhey.

N° 6

Décès du lépreux

Maroni

appartenant au Domaine colonial

L'an mil huit cent trente-neuf, le vingt et un mars, à sept heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le vingt mars, à trois heures du soir, le lépreux Maroni, âgé de trente-trois, de nation soso, appartenant au Domaine colonial, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Jean Baptiste Jolivet,

menuisier, âgé de trente-deux ans, et de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-neuf ans, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins ont signé avec nous. S<sup>r</sup> Alexis. Jolivet. Réserve. Javouhey.

N° 7

Décès du lépreux

Bacchus

appartenant au Domaine colonial

L'an mil huit cent trente-neuf, le douze mai, à trois heures du soir.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le douze mars, à sept heures du matin, le lépreux Bacchus, âgé de vingt-huit ans, de nation soso, appartenant au Domaine colonial, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-neuf ans, et de Stanislas Jean Baptiste, serrurier, âgé de vingt et un ans, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins ont signé avec nous. Stanislas. Réserve. S<sup>r</sup> Alexis. Javouhey.

N° 8

Décès du lépreux

Adrien

appartenant à monsieur Donez

L'an mil huit cent trente-neuf, le vingt juillet, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le dix-neuf juillet, à sept heures du soir, le lépreux Adrien, âgé de quarante-trois ans, de nation gorée, appartenant à monsieur Donez, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence du sieur Réserve Raphaël, âgé de vingt-neuf ans, et du sieur Stanislas Jean Baptiste, âgé de vingt et un ans, serrurier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins ont signé avec nous. Stanislas. Réserve. S<sup>r</sup> Alexis. Javouhey.

N° 9

Décès de la lépreuse

Pauline

appartenant à madame Carmignac

L'an mil huit cent trente-neuf, le sept novembre, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le six novembre, à dix heures du matin, la lépreuse Pauline, âgée de trente et un ans, de nation calbary, appartenant à madame Carmignac, est décédée à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence des sieurs Jean Baptiste Jolivet, âgé de trente-deux ans, menuisier, et de Louis Boniface, âgé de trente ans, jardinier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et le premier témoin l'ont signé avec nous, le second témoin a déclaré ne savoir signer. S<sup>r</sup> Alexis. Jolivet. Javouhey.

N° 10

Décès du lépreux

Théodore

appartenant à monsieur Lefébure

L'an mil huit cent trente-neuf, le vingt-six novembre, à quatre heures du soir.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le vingt-cinq novembre, à sept heures du soir, le lépreux Théodore, âgé de trente-trois ans, de nation calbary, appartenant à monsieur Lefébure, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence des sieurs Jean Baptiste Jolivet, âgé de trente-deux ans, menuisier, et de Louis Boniface, âgé de trente ans, jardinier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et le premier témoin l'ont signé avec nous, le second témoin a déclaré ne savoir signer. S<sup>r</sup> Alexis. Jolivet. Javouhey.

N° 11

Décès du lépreux

Pascal

appartenant à monsieur Forestier

L'an mil huit cent trente-neuf, le vingt-neuf novembre, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le vingt-huit novembre, à six heures du soir, le lépreux Pascal, négrillon, âgé de six ans, appartenant à monsieur Forestier, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence de Réserve Raphaël, menuisier, âgé de vingt-neuf ans, et de Louis Boniface, âgé de trente ans, jardinier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et le premier témoin l'ont signé avec nous, le second témoin a déclaré ne savoir signer.

N° 12

Décès du lépreux

Adrien

appartenant au Domaine colonial

L'an mil huit cent trente-neuf, le sept décembre, à neuf heures du matin.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le six décembre, à une heure du matin, le lépreux Adrien, appartenant au Domaine colonial, âgé de trente-sept ans, de nation calbary, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence des sieurs Jean Baptiste Stanislas, âgé de vingt et un ans, serrurier, et Jean Chérubin, âgé de vingt-quatre ans, tonnelier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après lecture faite, la déclarante a signé avec nous le présent acte, ainsi que le premier témoin, le second témoin a déclaré ne savoir signer. S<sup>r</sup> Alexis. Stanislas. Javouhey.

N° 13

Décès du lépreux

Virgile dit Bouya

appartenant à monsieur Georges Rémi

L'an mil huit cent trente-neuf, le quinze décembre, à quatre heures du soir.

Par-devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendant de la Guyane française, a comparu madame Sœur Alexis, né d'Enfèvre, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, âgée de trente-sept ans, laquelle nous a déclaré que, le quatorze décembre, à six heures et demie du soir, le lépreux Virgile dit Bouya, appartenant à monsieur Georges Rémi, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assuré. De quoi nous avons dressé le présent acte en présence < des sieurs > Jean Baptiste Jolivet, âgé de trente-deux ans, et de Réserve Raphaël, âgé de vingt-neuf ans, tous deux menuisiers,

demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte. Réserve. Jolivet. S<sup>r</sup> Alexis. Javouhey.

Clos et arrêté par nous soussigné officier de l'état civil pour l'année mil huit cent trente-neuf.  
Mana, le premier janvier 1840. Javouhey.

Javouhey

N<sup>o</sup> 37.  
Cayenne  
Le an mil huit cent trente-neuf le vingt février à neuf heures du matin  
pardevant nous Louis Javouhey officier de l'état civil à Mana Scat  
comparus Madame Louise Françoise née Bernard de Saint-Christophe âgée  
de soixante ans Domiciliée à la Carouane et Basile âgé de vingt sept  
ans Domicilié audit lieu lesquels nous ont déclaré que le Doyenné nommé  
Cayenne appartenait à messieurs Saint-Quentin et D'ici et la D'ici  
de la Carouane le vingt trois février ainsi que nous nous en sommes assuré  
et après lecture faite le premier témoin a signé avec nous le présent acte  
le second témoin a déclaré ne savoir signer.

Francois Javouhey

## Quartier de Mana

### Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves

pendant l'année 1840

Le présent registre, contenant quarante-huit feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier pendant l'année 1840.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 30 novembre 1839. Le juge auditeur délégué. P. Mosse.

N° 1

Décès du lépreux Sylvain,  
appartenant  
au sieur Valentin, Indien

L'an mil huit cent quarante, le quinze janvier, à dix heures du matin.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendance de la Guyane française, a comparu madame sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-huit ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le quatorze janvier, à sept heures du matin, le lépreux Sylvain, âgé de trente-huit ans, appartenant au sieur Valentin, Indien, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assurés, de quoi nous avons dressé le présent acte en présence des sieurs Jean Baptiste Jolivet, âgé de trente-trois ans, menuisier, et de Réservé Raphaël, âgé de vingt-neuf ans, menuisier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins l'ont signé avec nous. Jolivet. Sœur Alexis. Réservé. Javouhey.

N° 2

Décès du lépreux André,  
appartenant  
à madame Carmignac

L'an mil huit cent quarante, le vingt-un janvier, à midi.

Par devant nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, dépendance de la Guyane française, a comparu madame sœur Alexis, née d'Enfèvre, âgée de trente-huit ans, demeurant à la léproserie de l'Acarouany, laquelle nous a déclaré que, le vingt janvier, à deux heures du soir, le lépreux André, appartenant à madame Carmignac, est décédé à la léproserie de l'Acarouany, ainsi que nous nous en sommes assurés, de quoi nous avons dressé le présent acte en présence des sieurs Jean Baptiste Jolivet, âgé de trente-trois ans, menuisier, et de Réservé Raphaël, âgé de vingt-neuf ans, menuisier, tous deux demeurant et domiciliés à Mana ; et après leur avoir donné lecture du présent acte, la déclarante et les témoins l'ont signé avec nous. Jolivet. Sœur Alexis. Réservé. Javouhey.

Clos et arrêté par nous soussigné officier de l'état civil de Mana pour l'année mil huit cent quarante.  
Mana, le 1<sup>er</sup> janvier 1841. Javouhey.

Vu et vérifié le présent registre. Ce jour d'hui trente avril 1841. Marchal, juge auditeur délégué.

## **Quartier de Mana**

### **Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves**

**pendant l'année 1841**

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier, pendant l'année 1841.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le neuf décembre 1840. Par délégation de monsieur le juge royal, le juge auditeur. Dupuy.

Clos et arrêté par nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana pour l'année mil huit cent quarante et un.

Mana, le 1<sup>er</sup> janvier mil huit cent quarante-deux. Javouhey.

## **Quartier de Mana**

### **Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves**

**pendant l'année 1843**

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier, pendant l'année 1843.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le quinze décembre 1842. Le juge auditeur délégué. Alex<sup>dre</sup> Thoré.

Clos et arrêté par nous soussigné officier de l'état civil à Mana pour l'année mil huit cent quarante-trois.

Ce jour d'hui, le 1<sup>er</sup> janvier 1844. Javouhey.

Vu et arrêté. Cayenne, le 30 janvier 1844. Pour monsieur le procureur du roi, le juge auditeur délégué. De Pontis.

## **Quartier de Mana**

### **Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves**

**pendant l'année 1844**

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier, pendant l'année 1844.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le cinq décembre 1843. Le juge auditeur délégué. De Pontis.

Clos et arrêté par nous soussigné officier de l'état civil à Mana pour l'année mil huit cent quarante-quatre.

Mana, le 1<sup>er</sup> janvier 1845. Javouhey.

Vu et vérifié par nous juge auditeur délégué de monsieur le procureur du roi.  
Cayenne, le 28 mai 1845. Fessard.

## **Quartier de Mana**

### **Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves**

**pendant l'année 1846**

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier, pendant l'année 1846.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 28 novembre 1845. Le juge auditeur délégué. H. Mourié.

Clos et arrêté par nous Louis Javouhey, officier de l'état civil à Mana, pour l'année mil huit cent quarante-six.

Mana, le 1<sup>er</sup> janvier 1847. Javouhey.

Vu et vérifié au parquet à Cayenne, le 25 décembre 1847, par nous conseiller auditeur provisoire ad-hoc. J. Bazol.

## **Quartier de Mana**

### **Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves**

**pendant l'année 1847**

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier, pendant l'année 1847.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le 30 novembre 1846. Le juge auditeur provisoire délégué. H. Mourié.

Clos et arrêté par nous Nicolas Joseph Mélinon (dit Eugène), commissaire commandant de Mana, officier de l'état civil audit quartier, pour l'année mil huit cent quarante-sept.

Mana, le 1<sup>er</sup> janvier 1848. Eug. Mélinon.

Vu et vérifié au parquet, le 1<sup>er</sup> juillet 1848. H. Mourié.

## **Quartier de Mana**

### **Déclaration de naissance, mariage et décès des esclaves**

**pendant l'année 1848**

Le présent registre, contenant vingt-quatre feuillets, a été coté et paraphé par nous juge royal près le tribunal de première instance de la Guyane française, séant à Cayenne, pour servir à l'officier de l'état civil du quartier de Mana, à dresser les déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves dans ledit quartier, pendant l'année 1848.

Fait au palais de justice, à Cayenne, le treize décembre 1847. Le juge auditeur provisoire délégué. H. Mourié.

Clos et arrêté pour l'année mil huit cent quarante-huit par nous Jean Baptiste Vergès, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil au quartier de Mana. Le commissaire commandant, officier de l'état civil titulaire se trouvant absent.

Mana, le 1<sup>er</sup> janvier 1849. B<sup>te</sup> Vergès.



Edition Collectivité Territoriale de Guyane : juin 2020.